## Communiqué de l'ACIREPh – mai 2017

L'ACIREPh a été informée le 21 mars 2017 du renouvellement, envisagé par la DGESCO avec le concours de l'Inspection générale, de l'épreuve de philosophie du baccalauréat pour la série STHR. Elle a été conviée à une réunion de travail le 24 mars 2017, dont l'objet était de finaliser la note de service destinée aux concepteurs des sujets du baccalauréat. L'Inspection générale, la DGESCO, l'APPEP et l'ACIREPh étaient représentées lors de cette réunion. La première mise en application de ces nouveaux sujets est envisagée pour la session 2018 du baccalauréat, dans la seule série STHR, qui concerne environ 2 % des élèves des séries technologiques.

Lors de cette réunion, l'ACIREPh a d'abord pris connaissance des conditions dans lesquelles avaient été pensés ces sujets renouvelés. Une expérimentation de plusieurs mois, menée dans quatre académies auprès d'une dizaine de professeurs, de septembre 2016 à janvier 2017, aboutit à la conclusion qu'il était nécessaire de modifier les épreuves de philosophie du baccalauréat en séries technologiques, et opportun de le faire dans un premier temps dans la série STHR, dans le cadre d'un renouvellement plus global dans cette filière.

Les raisons présentées de ce projet sont de deux ordres : d'une part, répondre aux difficultés des élèves des séries technologiques, qui font consensus dans la profession et s'observent chaque année par l'inefficacité des copies du baccalauréat à évaluer justement le travail des candidats, ainsi que par leur durée moyenne de travail effectif pendant l'épreuve de philosophie ; d'autre part, permettre aux quelques très bons élèves qui s'y trouvent (ceux notamment qui envisagent des classes préparatoires) de continuer à faire une épreuve comme la dissertation classique.

C'est pourquoi le principe d'un choix entre trois sujets est maintenu : une dissertation, une « composition » et une explication de texte, portant sur des notions du programme différentes. Les transformations concernent le nouveau second sujet, nommé « composition », ainsi que le troisième sujet d'explication de texte.

La composition se présente sous la forme d'une seule question, comme une dissertation, accompagnée de plusieurs questions visant à guider le travail d'analyse, d'argumentation et de réflexion des candidats. Les repères (distinctions conceptuelles figurant au programme) y occupent une place explicite, et le travail de rédaction des élèves est aidé par sa séparation en étapes distinctes, là où tant d'élèves ne savent comment mobiliser efficacement et méthodiquement leurs ressources face à un sujet de dissertation nu.

La nouvelle mouture de l'explication de texte se distingue de l'actuelle principalement par l'importance accrue à la fois du nombre de questions posées et de la longueur des textes sélectionnés. Là aussi, les repères du programme doivent être mobilisés. Les questions d'analyse précèdent une question plus synthétique, et des notes de vocabulaire sont plus systématiquement adjointes au texte, afin de ne pas pénaliser le niveau de langue des candidats.

Aucun barème n'est envisagé entre les différentes questions posées, ni pour la composition, ni pour l'explication de texte.

L'ACIREPh demande depuis près de vingt ans que soient transformés les programmes et les épreuves de philosophie du baccalauréat, notamment et prioritairement dans les séries technologiques, où l'échec de notre enseignement est patent. L'enquête menée par l'ACIREPh en 2015 en collaboration avec le SNES auprès de plus de quatre-cent professeurs de philosophie témoignait d'un large consensus des collègues (plus de 80%) en faveur d'une transformation des épreuves du baccalauréat dans les séries

technologiques (aménagement, enrichissement, voire remplacement).

L'ACIREPh ne peut donc que saluer cette initiative prudente, après tant d'années d'immobilisme. Elle exprime sa satisfaction au sujet des échanges qui ont pu avoir lieu lors de cette réunion de travail : la plupart des propositions qu'elle y a formulées ont été prises en compte pour la rédaction d'une version consolidée de cette note de service, qui fut ensuite présentée aux organisations syndicales. Bien qu'elle n'ait ni l'ampleur ni la légitimité d'une consultation massive de toute la profession, cette consultation des associations professionnelles (ACIREPh et APPEP) n'était donc pas qu'une approbation de façade, mais un véritable travail constructif, dont il y a lieu de se réjouir.

Néanmoins, l'ACIREPh tient à réaffirmer, après l'avoir déjà fait sans obtenir de garantie, la nécessité que ces épreuves renouvelées en série STHR à l'occasion de la session 2018 du baccalauréat, fassent l'objet d'une double évaluation, d'une part auprès des collègues enseignant dans cette série, pour connaître les effets de ces nouvelles épreuves sur le travail mené avec les élèves dans les classes tout au long de l'année scolaire, et d'autre part auprès des correcteurs des copies des candidats de cette série au baccalauréat. Nous demandons publiquement à l'Inspection générale ainsi qu'à la DGESCO d'associer à nouveau l'ACIREPh et l'APPEP à cet indispensable bilan, et à tout le moins d'en publier le contenu. Une consultation sincère de tous les professeurs de philosophie devra être engagée, avant d'envisager l'extension de ces nouvelles épreuves aux autres séries technologiques. L'enquête SNES-ACIREPh menée en 2015 exprimait déjà ce souhait d'une large majorité de la profession (75%) d'entamer un dialogue collectif sur la question des épreuves du baccalauréat.

L'ACIREPh exprime également des réserves de fond quant à cette réforme, de deux ordres.

- Le maintien d'un choix entre trois sujets laissera les professeurs ayant très peu d'heures d'enseignement dans ces séries face à la nécessité de préparer leurs élèves à des formats d'épreuves distincts (dissertation, composition, explication de texte). Il maintiendra par ailleurs les candidats dans une logique du « tout ou rien » lorsqu'ils choisissent l'un des sujets. Pour ces raisons, nous privilégions un renouvellement plus profond de ces épreuves : un seul type de sujet, avec deux sujets au choix, et, au sein de chaque sujet, plusieurs parties clairement affectées d'un barème. Si les épreuves du baccalauréat doivent évaluer l'implication et le travail des élèves pendant l'année, il faut donner à ces épreuves un format qui permette effectivement aux élèves sérieux de faire valoir ce qu'ils ont appris, ce qu'on leur a enseigné, et non ce qu'ils tirent de leur capital culturel ou linguistique or c'est cela que nous finissons par évaluer, quand le flou des exigences méthodiques, l'absence de barème et l'absence d'un véritable programme ne nous laissent pas d'autre possibilité pour trouver « des points » dans les copies.
- Une amélioration réelle de l'enseignement de la philosophie dans les séries technologiques ne peut être envisagée par le seul angle des épreuves du baccalauréat. Un élève ayant sérieusement appris son cours ne peut même pas espérer obtenir une note moyenne à l'examen, parce que le champ des problèmes possibles sur une seule et même notion est en droit, infini, et en fait, infiniment plus vaste que ce qu'un cours de quelques heures peut apporter aux élèves. Le cœur du problème réside donc dans les programmes eux-mêmes, beaucoup trop indéterminés et pour cette raison trop lourds. C'est la raison pour laquelle l'ACIREPh demande de revenir à des programmes de problèmes, et non pas de notions. Un programme tournant, renouvelé régulièrement en partie, mettant en jeu un petit nombre de problèmes (quatre ou cinq) suffisamment déterminés tout en ouvrant des facettes diverses, permettrait de nous donner les moyens d'évaluer enfin honnêtement, et avec de réelles exigences, les candidats sur ce qu'ils ont appris pendant leur année de philosophie, et de leur donner les moyens de construire une véritable réflexion critique. L'enquête SNES-ACIREPh menée en 2015 exprimait déjà ce souhait d'une large majorité de la profession (77%) d'entamer un dialogue collectif sur la question des programmes.

Enfin, l'ACIREPh renouvelle la demande, maintes fois exprimée à l'attention du Ministère, du retour du dédoublement systématique d'une heure de cours en séries technologiques. Les heures dédoublées font partie de nos conditions concrètes d'enseignement ; leur nécessité doit être affirmée dans le cadre d'un horaire national.